ORDONNANCE COLLECTIVE
B-1.02 EFFECTUER DES EXAMENS ET DES TESTS INVASIFS
A) EFFECTUER UNE CULTURE D'URINE PAR CATHÉTÉRISME

APPROBATION :	**DATE : 2007-01-19**
Président du CMDP	☞
Directrice DSCQSI	☞
RÉVISION :	**DATE :**
Président du CMDP	☞
Directrice DSCQSI	☞

Conditions prescrites — **Selon protocole**

Personnel habileté — **Personnel infirmier du CSSSM**

PROTOCOLE

Indications : Symptômes suggestifs d'infection urinaire et patient incapable de fournir un échantillon d'urine.
Exemple de symptômes : Brûlement mictionnel;
Pollakiurie;
Urgence mictionnel;
Hématurie.

Limites : Référer au médecin si impossible d'introduire le cathéter.

Directives :
- Procéder au cathétérisme selon la technique de soins no ?
- Utiliser la lidocaine gelée selon l'ordonnance collective no A .1.22.
- Envoyer le prélèvement au laboratoire sans délai pour analyse et faire le suivi auprès du médecin traitant.